



Convocation à un entretien préalable à un éventuel licenciement

Par **Pierre2Paris**, le **20/06/2024 à 10:28**

Bonjour,

Je vous écris car après 9.5 ans dans la même entreprise (multinationale américaine), j'ai reçu de la part des ressources humaines un courrier ayant pour objet :

“ Convocation à un entretien préalable à un éventuel licenciement. ”

Je voudrais savoir comment me préparer au mieux pour cet entretien. Pourriez vous me donner quelques éléments ? Peuvent ils me licencier du jour au lendemain sans faute suite à cet entretien?

Les mots utilisés dans le courrier me laissent dans la confusion: “nous sommes contraints d'envisager une éventuelle mesure de licenciement ” “entretien préalable afin de vous préciser les raisons qui nous conduisent à envisager votre licenciement et de recueillir vos observations”

Le licenciement est il acté ou y a t il une marge de négociation, notamment pour gagner du temps afin de postuler dans d'autres départements de l'entreprise, ou avoir le temps de trouver à l'extérieur .

Je n'ai pas eu d'entretiens préalables avec mon manager ces derniers mois qui auraient pu me mettre la puce à l'oreille. L'entreprise n'a pas de souci économique et une équipe annexe à la mienne (à laquelle je ne fais pas partie mais dont je maîtrise les compétences) est en pleine expansion.

À noter, le chef de ma division a été récemment nommé (venu des États Unis), et veut probablement marquer le coup et optimiser l'utilisation des ressources comme cela arrive souvent..

Merci,
Bien à vous

Par **Marck.ESP**, le **20/06/2024 à 11:32**

Bienvenue sur LegaVox,

S'il n'y a pas de représentant du personnel, vous pouvez vous faire assister par un conseiller

du salarié.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857>

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-rupture-du-contrat-de-travail/article/le-conseiller-du-salarie>

[https://idf.drieets.gouv.fr/sites/idf.drieets.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_sur_les_conseillers_du_salarie](https://idf.drieets.gouv.fr/sites/idf.drieets.gouv.fr/IMG/pdf/Depliant_sur_les_conseillers_du_salarie.pdf)